

Contre l'impunité, la Fondation Lokman Slim lance une coalition nationale

Le lancement d'al-Manara a eu lieu à la Maison de l'avocat, avec la participation du ministre de la Justice, Adel Nassar.

Par Claude ASSAF



"Nous sommes tous Lokman", "Nous sommes tous le Liban" écrits sur des pancartes brandies par des participants lors d'une cérémonie dédiée à Lokman Slim en février 2021. Photo João Sousa

Plus de quatre ans après l'assassinat de l'intellectuel et militant anti-Hezbollah Lokman Slim, survenu le 3 février 2021, la fondation qui porte son nom poursuit son engagement pour mettre fin à la culture de l'impunité au Liban. Depuis deux ans, elle œuvre plus particulièrement à unir les efforts des familles des victimes d'assassinats politiques, ainsi que des juristes et des militants déterminés à faire triompher la justice pour ces crimes. C'est dans ce cadre qu'a été lancée, mardi, à la Maison de l'avocat, la Coalition nationale contre les assassinats politiques, al-Manara, en coopération avec l'ordre des avocats présidé par Fadi Masri, la Fondation Heinrich Böll, UMAM Documentation & Research, et la maison d'édition Dar el-Jadid. Cet événement avait également le soutien de l'Institut français.

L'événement s'est tenu avec la participation du ministre de la Justice, Adel Nassar. Plusieurs proches de personnalités politiques assassinées, notamment Youmna Gemayel et Michel Moawad, enfants des anciens présidents de la République Bachir Gemayel (tué en 1982) et René Moawad (1989), figuraient dans l'assistance.

Également présent, Karim Mroué, fils du journaliste Kamel Mroué, fondateur du journal *al-Hayat*, assassiné en 1966. Il a livré un témoignage sur les circonstances de l'assassinat de son père, évoquant à la fois les éléments d'enquête recueillis par la justice et ceux qu'il a lui-même rassemblés au fil des années.

Survivante d'une tentative d'assassinat en 2005, qui a causé l'amputation d'un bras et une jambe, May Chidiac, journaliste et activiste, était également présente. Tout comme, évidemment, Monika Borgmann et Rasha el-Ameer, veuve et sœur de Lokman Slim, cofondatrices de la fondation éponyme.

Lors de son intervention, le bâtonnier de Beyrouth, Fadi Masri, a souhaité que la coalition devienne un véritable « observatoire » visant à renforcer l'infrastructure du pouvoir judiciaire. Il a abordé plusieurs dimensions de l'assassinat politique, notamment humaine et morale, politique, juridique et judiciaire.

Il a ainsi rappelé qu'un tel crime est une atteinte directe à l'État de droit et à la liberté d'opinion, s'indignant qu'on puisse mettre fin à des activités politiques en ôtant la vie à celui qui les exerce. Le bâtonnier de Beyrouth a évoqué la responsabilité que peut avoir le pouvoir politique, que ce soit dans l'acte de l'assassinat politique, sa couverture, ou encore dans la négligence ou l'impuissance de l'État. Il a en outre mis l'accent sur l'importance d'une indépendance de la justice, soulignant la nécessité de « désigner les bons magistrats aux bonnes places ». À ce titre, M. Masri a salué les efforts du ministre de la Justice qui, depuis son arrivée au ministère, insiste expressément sur la compétence et l'intégrité à garantir dans les nominations et permutations judiciaires en cours.



Des proches de victimes assassinées entourant le bâtonnier de Beyrouth, Fadi Masri, le ministre de la Justice, Adel Nassar, et la journaliste May Chidiac, survivante d'une tentative d'assassinat politique. Photo Claude Assaf

Pour sa part, M. Nassar a entamé son allocution par une citation de Jean Jaurès : « Je ne plierai pas, je ne m'en irai pas en silence, je ne me soumettrai pas (...). Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; ce n'est pas subir la loi des mensonges triomphants. » Il a évoqué « une longue série de ciblage des voix et des positions libres », mentionnant notamment les noms de Riad el-Solh, Kamal Joumblatt, Bachir Gemayel, René Moawad, Rafic Hariri, Bassel Fleyhan, Salim el-Laouzé, Samir Kassir, Pierre Gemayel, Gebran Tuéni, Antoine Ghanem, Mohammad Chatah, Dany Chamoun et Rachid Karamé. Le ministre a appelé la justice à poursuivre sans relâche les criminels, exhortant la société à « garder dans sa conscience le message de courage et de liberté transmis par les martyrs ».

Visite reportée

Interrogé par *L'Orient-Le Jour* sur la possibilité de voir le dossier de Lokman Slim élucidé, Adel Nassar a affirmé que depuis qu'il a accédé à ses fonctions, il veille à ce que « les juges puissent travailler en toute indépendance, sans subir des interférences ». Et d'ajouter : « Pour ce faire, il faut fournir aux magistrats les conditions et moyens nécessaires à la poursuite de leurs dossiers. » « Un État incapable de demander des comptes à des meurtriers est un État privé d'une de ses composantes fondamentales », a-t-il martelé.

M. Nassar a par ailleurs indiqué à notre journal qu'une délégation de vingt magistrats français devait se rendre le mois dernier à Beyrouth pour communiquer ses expertises sur plusieurs questions judiciaires, dont les assassinats politiques et les affaires de terrorisme. Toutefois, a-t-il précisé, pour des raisons de sécurité liées au déclenchement du conflit entre l'Iran et Israël, le 12 juin dernier, cette visite a été reportée au mois prochain.

Selon nos informations, la juge d'instruction de Beyrouth, Roula Sfeir, qui a pris en charge l'enquête sur l'assassinat de Lokman Slim après que le premier juge d'instruction, Bilal Halaoui, l'a suspendue sine die, en décembre 2024, a tenu jeudi une audience, vraisemblablement pour rassembler des données utiles à son enquête. La famille de la victime n'y a pas été convoquée.

[La juge Sfeir avait relancé l'enquête en mai dernier](#), après que la Cour de cassation a décidé que la clôture de l'instruction menée par le juge Halaoui justifie son dessaisissement.

Après l'intervention de Adel Nassar, un documentaire a été diffusé, illustrant les conséquences humaines et politiques des assassinats politiques. Hana' Jaber, directrice exécutive de la Fondation Lokman Slim, a affirmé dans ce cadre que « les assassinats politiques ont privé le pays de figures importantes ».

Najm Hachem, journaliste d'investigation, a révélé pour sa part avoir reçu de graves menaces lorsqu'il menait son enquête sur l'assassinat de Kamel Mroué, publiée en 1999. Il a affirmé, en outre, que le juge d'instruction en charge d'enquêter sur cet assassinat, Amine Haraké, avait poursuivi ses investigations malgré les menaces qu'il avait reçues, « tout comme aujourd'hui le juge Tarek Bitar est menacé dans le cadre du dossier de l'explosion au port ».

Labib Harfouche, membre du conseil de l'ordre des avocats, a enfin assuré que le conseil « adopte » le lancement d'al-Manara, qu'il « protège », d'autant que « l'impunité constitue un coup dur à la défense de la justice et de l'État de droit, qui est au cœur de la mission de l'ordre des avocats ».